

Présents :

Stefano DE BLASIO, Alain LABAT, Rémy LE GUERNIC, Jonathan MAREC, Aurélie NEDELEC, Julien NICOL, Yvon PERHIRIN, Yann ROUDAUT.

Assistent :

Hélène HUON et Christophe LAGADEC, salariés.

Excusés :

Hubert BOURGINE, Mickaël DENIEL, Philippe DOLOU, Laurent KERAUDREN, Jonathan LE GOFF, Pierre OLIER, Emmanuel PALUD, Karine PERCHOC, Michel TALARMAIN, Jean-Charles THEPAUT.

Ordre du jour :

- ❶ Bilan financier du Comité,
- ❷ Mesures de relance saison 2021/2022,
- ❸ Préparatif de l'Assemblée Générale et Réunion Générale des clubs,
- ❹ Attributions des compétitions,
- ❺ Questions diverses.

Avant toute chose, le Président informe de l'objet de cette réunion qui est de valider un certain nombre de points. Il regrette le peu de membres présents et dit un mot sur le décès inattendu de Jean-François AMIRY, membre du Comité Directeur en charge de l'organisation du Circuit Jeunes.

1. Bilan financier du Comité

Un excédent a été réalisé sur les deux derniers exercices. Pour rappel, des économies ont pu être réalisées grâce à la mise en activité partielle des salariés et des réductions de cotisations URSAFF. Une demande du Fonds de solidarité a également permis de toucher 30 000,00 €. D'autre part, une subvention de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) a été perçue pour 4909,00 €.

Le débat sur tourne vers l'aide à la reprise de l'activité car l'inactivité et la démobilisation sont des données à prendre en compte ainsi que l'accompagnement des clubs, tant financier qu'humain. En dehors des clubs, des actions envers les licenciés sont probablement à mener également.

Pour les autres Comités bretons, le Morbihan met en place une aide financière de 50% sur l'ensemble de ses licences, la gratuité du championnat et de la part sur le Critérium Fédéral. Pour l'Ille-et-Vilaine, une ristourne de 5,00 par licencié sur la saison 2020/2021, pour la saison 2021/2022, ce sera en fonction du résultat financier de la fin de saison. Pour les Côtes d'Armor, les efforts ne sont pas connus.

Constat général : il faut que le geste du Comité soit significatif et partagé.

Après débat, les membres du Comité présents optent pour une réduction de 50% sur sa part de toutes les licences traditionnelles et promotionnelles, toutes catégories et l'absence de facturation de la cotisation départementale proportionnelle. La proposition a adopté à l'unanimité des membres.

Un échange se fait alors sur la formation d'arbitrage organisée par la Ligue et sa prise en charge éventuelle. Après discussion, il est adopté le principe d'une participation de 50 % du Comité, le coût de la formation sera donc de 30,00€ au lieu de 60,00€, mesure adoptée à l'unanimité.

2. Mesures de relance saison 2021/2022

Les actions retenues s'appuient sur les échanges avec les présidents des clubs mais aussi sur les retours du questionnaire de la Ligue et des Comités à savoir :

- Animation scolaire et toutes autres visant les jeunes,
- Accompagnement de la reprise dans les entraînements en stage de clubs,
- Suivi des clubs,
- Gestion financière du Comité.

Afin d'accompagner ces actions, il est proposé l'embauche d'un(e) technicien(ne) en CDD pour un total de 700h/an, soit 650 heures de travail effectif. L'hypothèse de 60 h/mois en répartition avec annualisation est objectivée. Ce poste serait principalement positionné en direction des clubs du sud de département. Ce contrat pourrait être d'une durée deux ans, en fonction de nos marges financières.

Pour répondre aux remarques des élus, le Président précise que le profil de poste serait conditionné à ses compétences, sa qualification, son autonomie obligatoire, sa rigueur, sa capacité à fédérer et organiser, son sens de l'initiative et à son ouverture en terme au relationnel avec les responsables de clubs. Ses missions seraient orientées vers l'organisation de festivals, de l'animation gratuite des scolaires, de regroupement de secteurs et de séances d'entraînements dans les clubs. Une expérience BAFA serait appréciée.

Il est évoqué le groupe 3 de la convention collective, voire un geste supplémentaire en fonction de ses connaissances. Le lien hiérarchique serait établi avec le Président, le lien fonctionnel avec Christophe.

Un débat s'installe sur les missions : mise en place d'un quota ?, quid clubs loisirs non affiliés ?

Une fiche de poste sera réalisée et mise en ligne sur le site Internet du Comité.

3. Préparatif de l'Assemblée Générale et Réunion Générale des clubs

Les dossiers administratifs composés des bordereaux d'affiliations, renouvellements de licences, relevé de compte et autres ont été envoyés par mails le 10 juin dernier, il n'y a donc plus à préparer ces documents. De plus, la circulaire administrative et financière a également été envoyée.

Le club organisateur de la Raquette Esquibiennoise et Hélène sont mobilisés pour l'organisation logistique.

Aux vues des interventions raccourcies en raison de l'absence d'activité durant 8 mois et de la situation géographique excentrée, les horaires ont été adaptés. L'Assemblée Générale débutera à 9 h 30 pour se terminer vers 11 h 00 pour laisser place à la Réunion Générale menée par Rémy et se terminer vers 12 h 30.

Un apéritif offert par les municipalités d'Audierne et d'Esquibien sera servi dans une salle à côté. Un repas est prévu dans un restaurant d'Audierne.

Les convocations ont été envoyés aux clubs ce jour. Suite au décret municipal, il a été indiqué que le pass sanitaire était obligatoire. L'application "Tous Anti Covid vérif" sera téléchargée pour contrôle à l'émargement. Hélène sera sur place la veille pour la mise en place de la salle et la vérification de la connexion informatique. Le point sera fait au jour le jour en collaboration avec le club.

4. Attribution des compétitions

Le dossier de l'attribution des compétitions est présenté à l'ensemble des membres présents. Les clubs qui s'étaient positionnés lors de la saison 2020/2021 seront prioritaires pour la saison 2021/2022, certains ont confirmés, d'autres non. Quelques manifestations restent à trouver preneur, notamment dans les tours du Critérium Fédéral. Il sera fait une relance auprès des clubs.

5. Questions diverses

○ Championnats par équipes seniors

Une mise à jour du règlement doit être faite. Celle-ci concerne les mutations dont les règlements fédéraux autorisent désormais 2 joueurs mutés en seconde phase à condition que leur date soit antérieure au 15 septembre. Une autre impacte les rencontres qui se disputeront en 18 parties. La dernière vise la participation des benjamins, minimes et cadets de moins de 750 qui sont sélectionnés au Critérium Fédéral de niveau régional seront autorisés dans le championnat seniors dans la limite d'un seul jeune par équipe.

A ce jour, 50 clubs sur 67 ont répondu au questionnaire de réengagement des équipes.

○ Récompenses

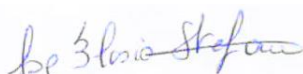
Yann prendra en charge le dossier en relation avec le Président.

○ Pass sanitaire

Hélène fait part de son inquiétude sur sa prolongation et le contrôle à effectuer lors de nos compétitions, notamment lors de manifestations importantes types Finales par Classement ou Finistère individuels.

Les débats étant clos la séance est levée.

Le Président du Comité,
Stefano DE BLASIO



Le Secrétaire de séance,
Hélène HUON

